

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Etat des lieux	Les chiffres actuels sont disponibles sur le site web du RIVM (https://www.rivm.nl/).	Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web de l'Institut Robert Koch (https://www.rki.de), du Kreis Heinsberg (https://www.kreis-heinsberg.de), de Stadt Aachen (http://www.aachen.de) et de la Städteregion Aachen (https://www.staedteregion-aachen.de).		Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web du FOD Volksgezondheid, Veiligheid van de voedselketen en Leefmilieu (https://www.health.belgium.be)
Écoles et garde enfants	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas jusqu'au 19 mai 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écoles primaires rouvrent le 11 mai (les enfants vont à l'école 50 % du temps, l'interprétation de ce fait incombe à l'école); - les crèches, les gardes extrascolaires rouvrent le 11 mai; - l'enseignement secondaire prépare la réouverture partielle à partir du 2 juin; - les examens centraux pour les élèves de l'enseignement secondaire sont annulés. Toutefois, les examens scolaires auront lieu (si possible à distance) ; - la garde enfants pour les enfants de parents appartenant à des groupes professionnels essentiels est organisée; - enseignement supérieur et universités: conseil d'offrir des cours en ligne. 	<p>Mesures pour RNW:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les examens et la préparation des classes d'examen final reprendront à partir du 23 avril 2020; - à partir du 4 mai 2020, les classes qui feront les examens l'année prochaine et à partir du 7 mai 2020 la dernière classe de l'école primaire recommenceront ; - dans le cas des hautes écoles spécialisées, les examens peuvent être repassés et une formation pratique peut être organisée (dans le respect des mesures d'hygiène) ; - les écoles restent fermées pour les autres classes ; - les écoles et les jardins d'enfants ferment; - des services de garde d'enfants seront organisés pour les enfants de parents appartenant à des groupes professionnels essentiels (cela nécessite une déclaration de l'employeur). La liste des groupes professionnels vitaux a été allongée du 23-04-20 (voir annexe 3). - le ministre de Culture et des sciences de la RNW a été chargé d'élaborer un concept de sécurité pour l'ouverture des écoles. 		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique jusqu'au 10-05-2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des écoles (jardin d'enfants, primaire, secondaire) ; si possible garde enfants est organisé ; - collèges et universités : uniquement enseignement à distance ; - crèches (0 – 3 ans) restent ouvertes ; - excursions scolaires d'un jour sont interdites ; - voyages scolaires de plusieurs jours sont interdits jusqu'au 30 juin.

¹ Le Stadt Aachen et le Städteregion Aachen ont une politique commune en ce qui concerne COVID-19.

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Restaurants, cafés, bars	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas jusqu'au 19 mai 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les restaurants, cafés et bars restent fermés. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>Fermeture des</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bars, clubs, discothèques, cafés, etc.. ; - restaurants ; livraison et drive-in sont autorisés - le port d'un masque-bouche est obligatoire lorsque l'on prend un repas au drive-in. 		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique jusqu'au 10-05-2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cafés et les restaurants restent fermés et apport de meubles de terrasse ; - hôtels restent ouverts, à part leur restaurant ; - livraison à domicile et drive-in sont autorisés en tenant compte des mesures de distanciation sociale (également pour les files d'attente à l'extérieur).

Ne peut pas être publié

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Magasins	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas jusqu'au 19 mai 2020: Magasins peuvent restés ouverts à condition que la distance de 1,5 mètre au minimum soit garantie.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous points de vente au détail et les outlets sont fermés. <p>Exclus de cette mesure sont: Supermarchés, marchés hebdomadaires, services de vente à emporter et de livraison, marchés de boissons, pharmacies, drogueries, stations d'essence, (caisses d'épargne), bureaux de poste, teinturiers, blanchisseries, marchands de journaux, magasins de bricolage, jardineries, animaleries et grossistes.</p> <p>Obligation de porter un masque bucal dans les magasins. Un masque en tissu suffit. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires.</p> <p>Mesures pour RNW :</p> <p>À partir du lundi 20 avril, les magasins suivants seront autorisés à rouvrir: concessionnaires automobiles, magasins de meubles, points de vente de vélos, librairies et magasins d'une surface de vente maximale de 800 m2 (sous réserve de mesures d'hygiène, de limitation du nombre de visiteurs et d'évitement des files d'attente).</p>		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique jusqu'au 10-05-2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des magasins non essentiels. - exclus de cette mesure sont : - supermarchés, les pharmacies, les animaleries, les marchands de journaux, les stations-services, les fournisseurs de carburant, magasins de télécommunications (uniquement en cas d'urgence et max. 1 client à la fois) et magasins d'appareils médicaux (uniquement en cas d'urgence et max. 1 client à la fois), les jardineries, les magasins de bricolage et magasins en gros destinés aux professionnels et les magasins de tissus et les qui vendent du fil et des articles de mercerie ; - dans les grands magasins, les jardineries et les magasins de bricolage max. 1 client par 10m2 pendant 30 minutes ; - les ventes ou les actions de réduction sont interdites; - les magasins de nuit ferment à 22 heures; - fermeture des marchés publics, seuls les chariots de produits alimentaires essentiels sont autorisés.

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Professions dites de contacts	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas jusqu'au 19 mai 2020 :</p> <p>Coiffeurs, esthéticiennes et autres personnes exerçant des professions dites de contact dans le domaine des soins extérieurs, sont fermés;</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>Les services de soins personnels tels que les coiffeurs, les salons de beauté, les salons de massage, les salons de tatouage et les établissements similaires sont fermés</p> <p>À partir du 4 mai 2020, les coiffeurs seront autorisés à rouvrir (sous réserve de mesures d'hygiène et de l'utilisation d'équipements de protection).</p>		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <p>Les salons des esthéticiennes, des pédicures et les centres de bronzage sont fermés.</p>
Secteur loisirs	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas jusqu'au 19 mai 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de musées et de théâtres ; - fermeture des casinos ; - dans les parcs de vacances et autres lieux similaires, des mesures sont prises pour maintenir les gens à 1,5 mètre de distance. Les installations sanitaires communes, les toilettes et les douches des campings et des parcs de vacances seront fermées. Si cela n'est pas possible, la municipalité peut fermer ces lieux. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>Fermeture des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Théâtres, opéras, salles de concert, etc ; - foires, cinémas, et parcs animaliers, ainsi que d'autres activités de loisirs (en intérieur et en extérieur), marchés spéciaux, casinos, bureaux de paris, etc. <p>Les bibliothèques peuvent rouvrir à partir du 20 avril 2020, sous réserve de mesures d'hygiène et avec un nombre limité de visiteurs.</p> <p>Les musées, les expositions, les parcs animaliers, les jardins botaniques et les terrains de jeux peuvent être rouverts sous des conditions strictes. Les Bundesländer déterminent les conditions et les dates d'ouverture (pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les dates d'ouverture ne sont pas encore connues).</p>		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique jusqu'au 10-05-2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des parcs d'attractions, zoos, cinémas, musées, théâtres, les discothèques.

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Centres sportifs, saunas, clubs de sexe	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas jusqu'au 19 mai 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les clubs de sport et de remise en forme, les saunas, les sex clubs et les coffeeshops sont fermés ; - les enfants de moins de 12 ans sont autorisés à pratiquer des sports de plein air sous surveillance (pas de compétitions officielles) ; - les adolescents (13-18 ans) peuvent pratiquer des sports de plein air à condition qu'une distance de 1,5 mètre est respectée ; - Les athlètes de haut niveau peuvent reprendre leur entraînement sur des lieux d'entraînement désignés air à condition qu'une distance de 1,5 mètre est respectée. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>Fermeture des bordels, des centres sportifs et des jardins d'enfants.</p>		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique jusqu'au 10-05-2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salles de sport, piscines et studios de fitness sont fermés.
Églises et communautés religieuses		<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>Les services divins et les réunions ecclésiastiques devraient bientôt être à nouveau possibles sous certaines conditions. Date encore inconnue.</p>		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>Les services religieux sont interdits, à l'exception des funérailles et des crémations dans le cercle intime.</p>

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Transport Publics	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transports ferroviaires sont soumis aux horaires de base spécifique (au maximum deux départs de trains par heure de chaque gare dans toutes les directions) ; - la vente de billets n'est plus possible dans le bus et les bus fonctionnent selon un horaire modifié ; - les transports publics sont tenus de prendre des mesures pour que les personnes gardent une distance suffisante (1,5 m) ; - conseils : ne voyagez que si c'est strictement nécessaire 	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>À partir du 27.04.2020, le port d'un masque buccal dans les transports publics sera obligatoire dans tous les Länder allemands. Un embout buccal en tissu suffit. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures pour l'ensemble de la Belgique - Les transports publics fonctionnent comme d'habitude ; (cependant, la distanciation sociale doit être garantie avec 1,5 mètres de distance); - conseil : se limiter aux déplacements nécessaires ; - les personnes arrivant dans un aéroport belge et séjournant en Belgique pendant une période plus longue doivent rester en quarantaine à domicile pendant 2 semaines et ne pas travailler à l'extérieur (s'applique également aux employés des secteurs vitaux) ; - après l'arrivée dans un aéroport belge, le transit pour les citoyens néerlandais et allemands qui rentrent chez eux est en principe autorisé (s'en tenir à l'itinéraire le plus court et fournir une preuve plausible) ; - les personnes sont autorisées à entrer en Belgique pour se rendre dans leur pays d'origine via l'aéroport (cela doit être prouvé par un document de voyage) ; - fermeture de Bruxelles Charleroi ; - pour les personnes de 12 ans et plus, le port d'un masque buccal est obligatoire dans les transports publics.
Entreprises		<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>les entreprises doivent prendre des mesures d'hygiène pour protéger les employés et, si possible, faire travailler les employés à domicile.</p> <p>Mesures pour la RNW</p> <p>S'il n'est pas possible de garder une distance de 1,5 mètre avec les clients, les employés doivent porter un protège-bouche/nez.</p>		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique jusqu'au 10-05-2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités commerciales et récréatives sont supprimées, quelle que soit leur importance et qu'elles soient publiques ou privées ; - Les entreprises non essentielles mettent en place le télétravail pour chaque employé. Si cela n'est pas possible, des mesures de distanciation sociale (distance de 1,5 mètre) doivent être respectées. Liste des entreprises essentielles : annexe 1.

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Politique des événements	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une interdiction des événements avec obligation de permis et de notification jusqu'au 1er septembre 2020 ; - une interdiction de rassemblement pour les groupes de > 2 personnes jusqu'au 19 mai (à l'exception des funérailles et des mariages 30 personnes au maximum avec respect d'une distance de 1,5 mètre) ; - les réunions statutaires et professionnelles peuvent avoir lieu avec un maximum de 100 personnes, en respectant une distance de 1,5 mètre. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>les rassemblements de 3 personnes ou plus sont interdits jusqu'au 03-05-2020.</p> <p>Aucun événement majeur ne peut avoir lieu avant le 31 août 2020. Il est aux Bundesländer de définir des critères concernant la taille des événements.</p>		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique jusqu'au 10-05-2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rassemblements, en dehors de la famille, sont interdits (funérailles (max. 15 personnes), mariages civils et religieux (seuls les conjoints, leurs témoins et le fonctionnaire/gestionnaire sont exclus) ; - les activités privées et publiques de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative sont interdites. <p>Les grands événements sont interdits jusqu'au 31 août 2020.</p>

Ne peut pas être publié

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Groupes vulnérables	<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas les groupes suivants sont considérés comme vulnérables: Personnes de plus de 70 ans ou les personnes souffrant de: - maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales ; - diabétiques ; - avec système immunitaire affaibli ; - l'infection HIV</p> <p><u>Conseil jusqu'au 29 avril</u> : Limiter les visites aux personnes âgées</p> <p><u>Conseil à partir du 29 avril</u> : les personnes âgées indépendantes de plus de 70 ans peuvent recevoir régulièrement la visite d'une ou deux personnes à condition que ce sont toujours les mêmes personnes.</p>	<p>Pour l'ensemble de la république fédérale allemande les groupes suivants sont considérés comme vulnérables : Personnes âgées de 50 à 60 ans ou plus souffrant de: -maladies cardiaques, hépatiques, pulmonaires ou rénaux ; -Les diabétiques ; -Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ; -Les patients atteints de cancer</p> <p><u>Conseil</u> : Pour les maisons de repos et de soins, des concepts doivent être développés afin d'éviter l'isolement social des résidents.</p>	<p>Pour l'ensemble de la Belgique les groupes suivants sont considérés comme vulnérables : - personnes de plus de 65 ans ; - les diabétiques ; - les personnes ayant un cœur, un poumon ou les maladies rénales ; - enfants de moins de 6 mois; - les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli</p> <p><u>Conseil</u> : Les résidents des maisons de repos et de soins, les personnes handicapées et les célibataires isolés ou incapables de se déplacer peuvent recevoir des visites dans des conditions strictes (toujours la même personne qui ne doit présenter aucun symptôme deux semaines auparavant).</p>	

Ne peut pas être publié

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas : jusqu'au 19 mai 2020 : Interdiction de rendre visite dans des maisons de retraite et d'autres logements à petite échelle pour personnes âgées (excepté sont des visites aux résidents mourants).</p> <p>Les professions paramédicales (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités. Les soins non urgents et différés sont reportés.</p> <p>Zuid-Limburg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpitaux et centres de soins de Zuyderland (Heerlen et Maastricht) : pas de visiteurs autorisés ; - MUMC+ (Maastricht) : au maximum une personne par patient. <p>Le Coronacentrum Urmond sera en mode veille à partir du 27 avril 2020, le cabinet du médecin restera ouvert. Si nécessaire, les soins dans le centre peuvent être repris.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <p>Les hôpitaux et les instituts de soins sont soumis à une interdiction générale de visite. Les patients doivent porter un masque buccal dans les hôpitaux, les cabinets de médecine générale et les autres institutions de soins.</p> <p>Les professions paramédicales (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités. Les soins considérés par eux comme non urgents sont reportés.</p> <p>Dans toute l'Allemagne, une plus grande capacité hospitalière est mise à disposition pour les opérations prévues.</p>		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique toutes les visites dans les hôpitaux et instituts de soins sont interdites, à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ou deux parents de nouveau-nés, d'enfants de moins de 18 ans ; - les proches de personnes dans un état critique ou en fin de vie ; - accompagnement pour les consultations ou examens nécessaires par 1 personne au maximum (de plus de 18 ans) - Les professionnels paramédicaux (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités. Les soins non urgents sont reportés - Les centres pratiquant l'interruption volontaire de grossesse restent ouverts ;

	Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab)	Stadt Aachen & Städteregion Aachen ¹ (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
Aide médicale urgente				<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <p>L'assistance médicale urgente et le passage des services d'urgence aux frontières seront facilités autant que possible. Les personnes qui sont déjà en train de recevoir un traitement vital peuvent continuer à le recevoir. Les soins aigus non liés au COVID19 resteront également possibles. L'e-mail de confirmation de l'admission sera remis au chauffeur. Une déclaration d'admission de l'hôpital d'accueil ou un certificat médical doit être présenté.</p>
Recherche de contact, isolement et quarantaine		<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les patients confirmés restent en isolement (à domicile) ; - les contacts des patients confirmés (contact direct de 15 minutes minimum) restent en quarantaine (à domicile) pendant 14 jours et ont des contacts quotidiens avec le Gesundheitsamt. 		<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <p>L'inspection de la santé informe les contacts des patients confirmés.</p>

Ne peut pas être publié

Citoyens	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas Jusqu'au 19 mai 2020 : La perspective générale d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laver vos mains régulièrement ; - tousser et éternuer à l'intérieur du coude ; - utiliser des mouchoirs en papier ; - ne pas serrer la main ; - social distancing; - restez chez vous autant que possible. Sortir seul pour travailler, faire ses courses ou s'occuper des autres ; - a la maison également, visitez jusqu'à 3 personnes et gardez une distance entre elles; - rester à la maison avec une toux, un mal de gorge ou de la fièvre ; - en cas de fièvre, tout le ménage doit rester à la maison (les personnes exerçant des professions cruciales sont exclues) ; - ne pas voyager à l'étranger inutilement. <p>Les maires peuvent désigner des zones (par exemple un parc, une plage ou des quartiers spécifiques) où sera contrôlé ou qui seront fermées en cas de rassemblements de 3 personnes ou plus ou en cas de la violation de la règle de distance (1,5 mètre)</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande: Les groupes à risque sont conseillés de rester chez eux autant que possible, les autres citoyens sont autorisés à aller travailler et faire leurs courses, mais il leur est également conseillé de rester chez eux autant que possible.</p> <p>La perspective générale d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laver vos mains régulièrement ; - tousser et éternuer à l'intérieur du coude ; - utiliser des mouchoirs en papier ; - distance sociale (1,5 mètre de distance) ; - limitez au maximum les contacts avec des personnes en dehors de votre propre ménage ; - ne pas voyager à l'étranger sans raison et ne pas faire de visites privées ; - l'utilisation de masques de bouche et de nez est recommandée dans les lieux publics ; - les rassemblements de 3 personnes ou plus sont interdits. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens ne quittent le domicile que pour des raisons nécessaires telles que les soins médicaux, l'achat de nourriture ou la prestation de soins informels ; - l'activité physique en plein air est recommandée, mais uniquement avec les membres de la famille proche et sous réserve de mesures d'éloignement social ; - laver les mains régulièrement ; - tousser et éternuer à l'intérieur du coude ; - utiliser des mouchoirs en papier; - pas de serrement de main, de baisers, de câlins ; - le contact entre les personnes âgées et les enfants n'est pas recommandé ; - éviter tout contact avec des personnes malades - les voyages inutiles à l'étranger sont interdits jusqu'au 8 juin 2020 (quarantaine maximale) ; - à partir du 4 mai 2020, l'activité physique en plein air avec un maximum de deux personnes, en plus de celles vivant sous le même toit, sera autorisée à condition qu'une distance suffisante soit maintenue ; - l'utilisation de masques buccaux est recommandée dans les lieux publics et est obligatoire dans les transports publics pour les personnes âgées de 12 ans et plus.
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contrôles frontaliers et interdictions d'entrée	L'interdiction d'entrée proposée par la Commission européenne s'applique à toutes les personnes provenant de pays qui ne sont pas membres de l'UE, de EFTA ou de la Grande-Bretagne. L'Allemagne a décidé de mettre en œuvre cette interdiction d'entrée immédiatement.		
	<p>Zuid-Limburg Le week-end dernier, les routes d'accès au Heuvelland ont fait l'objet de contrôles supplémentaires samedi et dimanche. Les contrôles peuvent avoir lieu jusqu'au mardi 28 avril. Le degré de contrôle dépend de la situation attendue ou des expériences vécues à ce moment.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement du trafic (professionnel) essentiel sera admis en Allemagne. La liste des mouvements professionnels essentiels est encore en cours d'élaboration et la manière dont elle doit être prouvée sera précisée ; - les contrôles aux frontières ne seront pas renforcés, ce qui n'exclut pas les "contrôles de suivi" et les "contrôles secrets" ; - après un séjour de quelques jours à l'étranger, une quarantaine de 14 jours est imposée, pendant laquelle il est interdit de travailler en dehors du domicile (les frontaliers et les transporteurs de marchandises sont exclus, à condition qu'ils ne présentent aucun symptôme). Une liste complète des personnes non couvertes par cette mesure de quarantaine se trouve à l'annexe 2. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la police belge effectue des contrôles aux frontières ; - seul le trafic (professionnel) essentiel sera autorisé à passer. Ceci inclut les personnes travaillant dans le secteur vital. Ceci doit être démontré au moyen d'une déclaration de l'employeur. (Voir l'annexe 1 pour la liste des professions vitales) ; - tous les autres déplacements essentiels doivent être accompagnés d'une pièce d'identité et d'une preuve plausible de l'exécution du déplacement essentiel. On entend par autres mouvements essentiels : <ul style="list-style-type: none"> • soins aux personnes âgées et autres personnes vulnérables ; • co-parentalité ; • Visite au partenaire qui ne vit pas sous le même toit ; • soin aux animaux ; • l'aveu des actes ; • participation à un enterrement, une crémation ou un mariage. <p>Pour le trafic professionnel entre la Belgique et les Pays-Bas, une vignette, estampillée par l'employeur, est requise pour les secteurs vitaux, en plus de la déclaration de l'employeur.</p>

<p>Pénurie de ressources</p>	<p>Zuid-Limburg</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pénurie de réactifs; - pénurie d'équipements de protection individuelle ; - mise à disposition de lits supplémentaires pour les soins intensifs dans les hôpitaux Zuyderland ; - le MUMC+ de Maastricht a installé une tente sur le parking pour le triage des patients. 	<p>Stadt Aachen et Städteregion Aachen</p> <ul style="list-style-type: none"> - pénurie de produits du sang (Stadt Aachen en Städteregion Aachen) ; - l'hôpital universitaire d'Aix a installé une tente pour le triage. 	<p>Pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes d'approvisionnement des réactifs; - pénurie d'équipements de protection individuelle
<p>Collaboration</p>	<p>Euregio Meuse-Rhin</p> <p>Un accord de coopération a été conclu entre les hôpitaux de la zone de soins intensifs du sud des Pays-Bas et les hôpitaux de la région d'Aix-la-Chapelle en ce qui concerne le transport et l'admission mutuelle des patients en soins intensifs liés à la COVID.</p>		
<p>Législation et réglementation adaptées à COVID-19</p>	<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</p> <p>Une loi temporaire est entrée en vigueur le 24 avril. Cette loi contient un certain nombre de dispositions nécessaires en relation avec COVID-19. Par exemple, cette loi prévoit que la rédaction des testaments chez le notaire ou les assemblées annuelles des sociétés peuvent temporairement être effectuées à distance.</p> <p>Une loi d'urgence est en cours d'élaboration pour remplacer les ordonnances d'urgence actuelles. Cette loi d'urgence devrait fournir une base juridique plus solide pour les mesures contre la transmission de COVID-19.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 25-03-2020, le Bundestag a approuvé une loi donnant plus de pouvoirs au Gesundheitsministerium de Berlin. La confiscation des médicaments et des vêtements protégés en est un exemple. <p>Mesures pour RNW :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 14 avril 2020, le Parlement de RNW a approuvé la loi sur les épidémies. En temps de crise, cette loi permet d'adapter le droit territorial ; - le CoronaSchutzVerOrdnung (CoronaSchVO) a été mis à jour ainsi que le "catalogue des amendes". 	

Recherches en cours		<p>Kreis Heinsberg une équipe de recherche sur le coronavirus étudie l'évolution des infections coronaires dans le Kreis Heinsberg, particulièrement touché. L'objectif principal de l'étude est de fournir des recommandations et des instructions pour l'action politique.</p>	
Generalités		-	<p>À partir du 4 mai, la Belgique supprimera progressivement ces mesures. Chaque phase comportera des points de décision distincts où il sera déterminé si les circonstances rendent un assouplissement supplémentaire possible.</p>

Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour et, à cette fin, des mises à jour de statut des gouvernements fédéraux et nationaux et les sites web suivants sont consultés :

- <https://ec.europa.eu>
- <https://www.ecdc.europa.eu>
- <https://www.who.int>
- <https://www.rivm.nl>
- <https://www.vrzi.nl>
- <https://www.ggdzl.nl>
- <https://www.bundesregierung.de>
- <https://www.auswaertiges-amt.de>
- <https://www.land.nrw/corona>
- <https://rki.de>
- <https://www.kreis-heinsberg.de>
- <https://www.staedtregion-aachen.de>
- <http://www.aachen.de>
- <https://www.health.belgium.be>
- <https://www.info-coronavirus.be>
- <https://www.crisis-limburg.be>